



## Claude Marseille Ad. E.

Associé | Montréal

[claude.marseille@blakes.com](mailto:claude.marseille@blakes.com)

Montréal: 514-982-5089

Claude se spécialise en litige dans les domaines du droit commercial et des sociétés, des actions collectives, du droit de la construction et des recours d'actionnaires, en plus de posséder une expertise en droit du commerce électronique.

Claude a plaidé devant des tribunaux de tous les paliers du système judiciaire québécois ainsi que devant la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada. Il a pris part à de nombreux arbitrages commerciaux, tant à titre de conseiller juridique que d'arbitre désigné, en plus de s'être présenté à la barre de divers tribunaux et commissions administratifs.

Claude représente une clientèle très variée, dont des fabricants, des institutions financières, des sociétés de transport, des franchiseurs, des entreprises de télécommunications, des conglomerats alimentaires, des sociétés immobilières et des sociétés ouvertes.

### MANDATS RETENUS

Dans le cadre de sa pratique, Claude :

- défend actuellement les intérêts d'une entreprise pharmaceutique internationale d'envergure dans des actions collectives portant sur des allégations d'effets secondaires causés par certains de ses médicaments et dispositifs médicaux;
- a défendu avec succès les intérêts d'écoles de pilotage relativement à des procédures d'injonction et à une action collective en nuisance ayant trait à leurs activités sur la Rive-Sud de Montréal;
- a défendu avec succès les intérêts d'Amway Canada Corporation dans le cadre de la contestation d'une action collective nationale fondée sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale du Canada;
- a défendu avec succès les intérêts de deux usines d'équarrissage situées à Montréal et à Lévis dans le cadre de la contestation d'actions collectives en nuisance liée à leur exploitation;
- a défendu avec succès le plus important producteur canadien de céréales prêtes à consommer dans le cadre de la contestation d'une action collective nationale fondée sur des allégations d'indications trompeuses quant à la teneur en calories de produits à teneur réduite en sucre;
- a défendu avec succès une société de chemin de fer canadienne de catégorie 1 dans le cadre de la contestation d'une action collective en nuisance liée à son exploitation sur l'île de Montréal;
- a conseillé la Ville de Montréal dans le cadre de la contestation réussie d'une poursuite intentée pour la somme de 63 M\$ CA, l'un des procès les plus longs (376 jours) et les plus complexes de l'histoire du Québec lancé à la suite de l'annulation d'un important projet de construction d'un incinérateur municipal

de déchets solides non conditionnés. Il s'agissait d'une poursuite visant le contrat à long terme de conception, de construction, de gestion et d'exploitation, précurseur de l'actuel PPP. Cette affaire a également donné lieu à une décision de la Cour suprême du Canada qui fait maintenant jurisprudence en matière de secret professionnel.

## PRIX ET RECONNAISSANCE

Claude s'est vu décerner la distinction honorifique Avocat émérite (*Advocatus Emeritus*) par le Barreau du Québec en 2018, distinction qui vise à reconnaître l'excellence de membres au parcours exemplaire et à souligner une carrière exceptionnelle. Il figure également dans la liste des meilleurs plaideurs au Canada dans les publications suivantes :

- *The Best Lawyers in Canada* – 2017, 2019 et 2020 (actions collectives, litige, droit de la construction, litige en droit des sociétés et litige commercial, responsabilité du fabricant);
- *Who's Who Legal: Life Sciences 2019* (responsabilité du fabricant);
- *The Canadian Legal Expert Directory 2019* (actions collectives, litige en droit commercial et des sociétés);
- *Benchmark Canada: The Definitive Guide to Canada's Leading Litigation Firms and Attorneys 2018 et 2019* (étoile en litige – actions collectives, concurrence, droit commercial général, responsabilité du fabricant; finaliste dans la catégorie Plaidéur de l'année pour la province de Québec);
- *Acritas Stars: Independently Rated Lawyers 2016 et 2018* (nommé en tant qu'avocat d'exception dans la catégorie des conseillers juridiques principaux à l'interne).

Il s'est également vu décerner le prix de membre à vie de l'Association du Jeune Barreau de Montréal pour sa contribution exceptionnelle à l'atteinte des objectifs de l'association.

## PUBLICATIONS

[Coauteur: La Cour supérieure du Québec confirme la validité des redevances à pourcentage qu'un pharmacien propriétaire paie à son franchiseur](#)

Bulletin Blakes – Litige et règlement des différends, 2 mars 2017.

[Coauteur: L'abus dans le contexte d'une société par actions à capital fermé : la CSC se prononce](#)

Bulletin Blakes - Litige et règlement des différends, 7 décembre 2016.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Claude a participé activement à la direction de l'Association du Barreau canadien (division Québec), du Barreau du Québec, du Barreau de Montréal, de l'Association Internationale des Jeunes Avocats et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Il a présidé le comité du Barreau du Québec sur le secret professionnel et la technologie et siège actuellement à deux comités liés à l'utilisation des technologies de l'information dans la pratique du droit.

Claude enseigne le droit de la preuve à la faculté de droit de l'Université de Montréal et donne un cours sur la responsabilité civile à l'École du Barreau du Québec. Ses écrits ont été largement diffusés dans le monde juridique; il a notamment rédigé de nombreux ouvrages, articles et chapitres de livres portant sur les actions collectives, sur le droit de la preuve et sur le droit du commerce électronique.

## **FORMATION**

Admis au Barreau du Québec – 1987  
LL. B./B.C.L, Université McGill – 1986